

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Service des travaux neufs et des infrastructures
E-mail : stni@schiffflange.lu
Tél. : (+352) 54 50 61 – 475 / 407 / 428

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE :

DEMANDE D'UNE VIGNETTE POUR LE PARKING RÉSIDENTIEL

1^{re} demande

Vignette provisoire

Changement de voiture

Date de la demande :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Si changement d'une vignette :

ancienne remise
ancienne non remise pour cause de
perte / vol (25 €)

Nom :

Prénom :

Numéro et rue :

Code postal et localité :

Téléphone (facultatif) :

Email (facultatif) :

Demande **une vignette** gratuite pour la/les voiture(s) suivante(s) :

Plaque d'immatriculation (photocopie carte grise obligatoire) : (1) (2)

Marque et type du/des véhicule(s) : (1) (2)

Demande **une deuxième vignette** au prix de 90 € par année (7,50 € / mois) pour la/les voiture(s) suivante(s) :

Plaque d'immatriculation (photocopie carte grise obligatoire) : (1) (2)

Marque et type du/des véhicule(s) : (1) (2)

Demande **une vignette provisoire** pour la voiture suivante :

Plaque d'immatriculation (photocopie carte grise obligatoire) :

Marque et type du véhicule :

Nous rappelons que le stationnement et le parage sans déplacement du véhicule au-delà d'une durée de 48h en continu sont interdits sur l'ensemble du territoire de la commune.

Il est strictement interdit de reproduire de quelque façon que ce soit la vignette. En cas de reproduction par voie de photocopie ou tout autre moyen, l'original de la vignette sera retiré sans préjudice de toutes éventuelles poursuites judiciaires. Le contrevenant ne sera plus en droit de revendiquer une nouvelle vignette pendant la durée d'un an. En cas de récidive, le droit à l'obtention d'une vignette est définitivement éteint dans son chef. Toute autre fraude sera sanctionnée de la même manière.

La vignette doit être retournée afin de pouvoir bénéficier d'un remboursement partiel ou d'un échange. Le remboursement partiel sera compté à partir de la date du retour de la vignette.

J'atteste avoir lu et compris les informations ci-dessus.

Schiffflange, le

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires aux traitements de vos dossiers par les services de la Commune de Schiffflange, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'aux délais d'archivage légaux applicables. En cas de questions au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse dpo@schiffflange.lu.

(Signature du/de la demandeur-euse)

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Service des travaux neufs et des infrastructures
E-mail : stni@schiffflange.lu
Tél. : (+352) 54 50 61 – 475 / 407 / 428

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE :

ANFRAGE AUF EINEN PARKAUSWEIS FÜR DEN „PARKING RESIDENTIEL“

Erstanfrage

Provisorischer Parkausweis

Fahrzeugwechsel

Datum der Anfrage:

AUSFÜLLEN DER GEMEINDE VORBEHALTEN:

Bei Neuausstellung:

vorheriger zurückgegeben

vorheriger nicht zurückgegeben

wegen Verlust/Diebstahl (25 €)

Name:

Vorname:

N° und Straße:

Postleitzahl und Ort:

Telefonnummer (fakultativ):

E-mail (fakultativ):

fragt einen **Gratisparkausweis** für folgende(s) Fahrzeug(e) an:

Nummernschild (Kopie der Zulassungsbescheinigung obligatorisch): (1)

(2)

Marke und Typ des/der Fahrzeuge(s): (1)

(2)

fragt einen **zweiten Parkausweis** zum Preis von 90 €/Jahr (7,50 € / Monat) für folgende(s) Fahrzeug(e) an:

Nummernschild (Kopie der Zulassungsbescheinigung obligatorisch): (1)

(2)

Marke und Typ des/der Fahrzeuge(s): (1)

(2)

fragt einen **provisorischen Parkausweis** für folgendes Fahrzeug an:

Nummernschild (Kopie der Zulassungsbescheinigung obligatorisch):

Marke und Typ des Fahrzeugs:

Es wird darauf hingewiesen, dass das Parken sowie das Abstellen eines Fahrzeugs ohne Unterbrechung für einen Zeitraum von mehr als 48 Stunden auf dem gesamten Gemeindegebiet untersagt ist.

Jegliche Form der Vervielfältigung des Parkausweises ist strengstens verboten. Im Falle einer Reproduktion, sei es durch Fotokopie oder andere Mittel, wird das Original des Parkausweises eingezogen, ohne Vorbehalt etwaiger rechtlicher Schritte. Der Zuwiderhandelnde verliert das Recht auf die Ausstellung eines neuen Parkausweises für die Dauer eines Jahres. Im Falle eines erneuten Verstoßes erlischt das Recht auf den Erhalt eines Parkausweises endgültig. Jegliche weitere Betrugsversuche werden auf die gleiche Weise bestraft.

Der Parkausweis muss zurückgegeben werden, um eine Teilrückerstattung oder einen Umtausch zu erhalten. Die Teilrückerstattung wird ab dem Datum der Rückgabe des Parkausweises berechnet.

Hiermit bestätige ich, die oben genannten Hinweise gelesen und verstanden zu haben.

Schifflingen, den

Les données récoltées dans ce formulaire sont nécessaires aux traitements de vos dossiers par les services de la Commune de Schiffflange, et le cas échéant par ses sous-traitants. Elles sont traitées de manière loyale et transparente conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), et conservées la durée nécessaire à ce traitement ainsi qu'aux délais d'archivage légaux applicables. En cas de questions au sujet du traitement des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse dpo@schiffflange.lu

(Unterschrift des/der Antragsteller-in)